

Mairie de
Saint Jouin Bruneval

1 place Major général John Frost
76280 Saint Jouin - Bruneval

Site : www.st-jouin-bruneval.fr
Mail : mairie@st-jouin-bruneval.fr
Tél : 02 35 20 74 43
Fax : 02 35 20 81 71

REVUE DE PRESSE

DU LUNDI 30 JANVIER AU
DIMANCHE 5 FÉVRIER 2012

1/ DE NOUVEAUX ADHÉRENTS AU COMITÉ.....	P1
2/ LE COUP DE BRUNEVAL, IL Y A SOIXANTE-DIX ANS.....	P2
3/ AU REPAS DES ANCIENS COMBATTANTS.....	P3
4/ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES.....	P4
5/ LE LONG CHEMIN VERS LE LABEL UNESCO.....	P5



Le Harve Presse

lundi 30 janvier 2012



SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

De nouveaux adhérents au comité

Samedi, les membres du comité des fêtes se sont réunis pour tenir leur assemblée générale. Le rapport moral présenté par le président, Jean-Louis Lemaître, confirme la réussite des manifestations. Le rapport financier dressé par le trésorier Thierry Martel est approuvé à l'unanimité. Mathieu et Emilie, nouveaux Saint-Jouinçais viennent rejoindre l'équipe, ce qui porte le nombre de bénévoles à dix-sept. Vincent Buquet prend les fonctions de vice-président en remplacement d'Alain Lemaître. Bureau : Jean-Louis Lemaître président ; Vincent Buquet vice-président ; Thierry Martel trésorier ; Jocelyne Lemaître trésorière adjointe ; Alain Levasseur secrétaire ; Sophie Morin secrétaire adjointe.

Le coup de Bruneval, il y a soixante-dix ans

Une histoire, des cérémonies

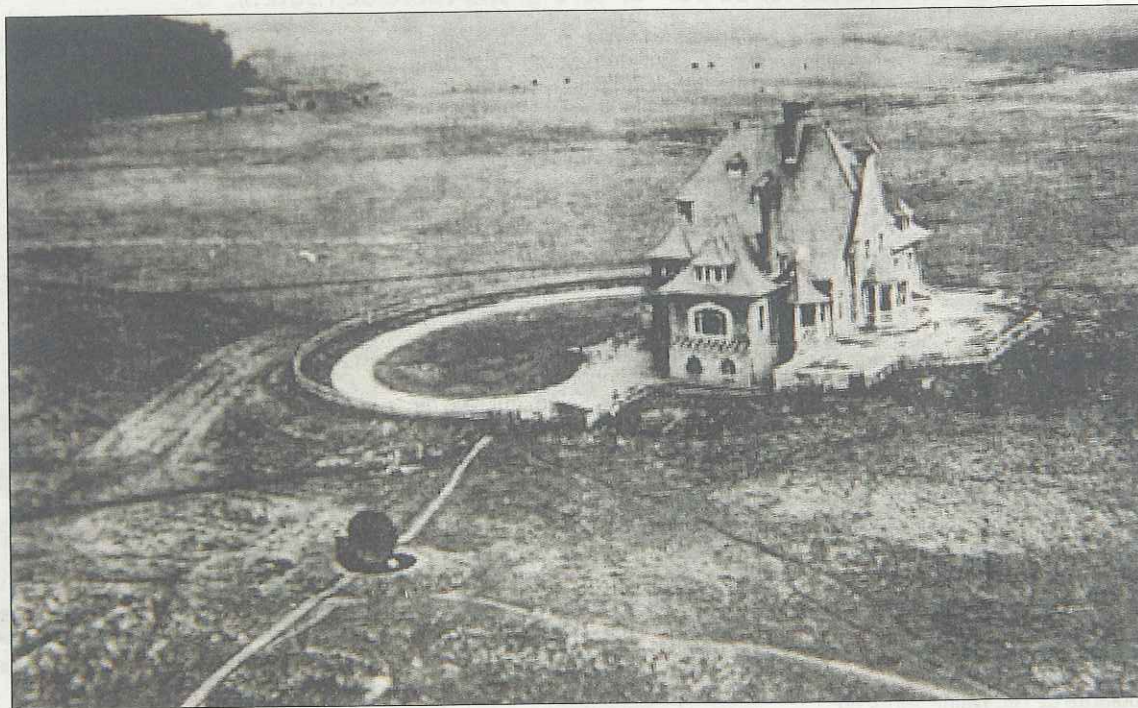
Il y a soixante-dix ans, le coup de Bruneval, autrement appelé opération Biting, a permis aux Alliés de prendre un avantage sur les troupes allemandes. Cet important fait de guerre sera commémoré à la fin de mois à la Poterie-Cap-d'Antifer. A Bruneval, où le monument s'apprête à être rénové, les cérémonies, elles, auront lieu en juin.

Dans la nuit du 28 février 1942, par un temps de pleine lune et sur une terre recouverte de neige gelée, cent-dix-neuf commandos du deuxième bataillon parachutiste anglais, un spécialiste électricien, le sergent Cox, commandés par le major Frost, de la Royal Air Force, ont été parachutés sur La Poterie-Cap-d'Antifer pour récupérer les éléments d'un radar allemand qui empêchait toute offensive alliée. La technologie allemande était plus avancée. L'amiral anglais a alors décidé de faire un coup sur ce radar pour récupérer des pièces, et l'étudier. Depuis la drop zone, à La Poterie, jusqu'au lieu de l'opération, dans l'enceinte de la ferme du Pr Gosset, les soldats devaient ensuite descendre la valleuse de Bruneval pour être embarqués sur des péniches qui les attendaient sur la plage, face à la villa Stella-Maris.

L'opération a été une réussite. L'opérateur radar et un soldat allemand ont été faits prisonniers ; des éléments du radar ont été emmenés avant que l'engin ne soit détruit. Côté Alliés, deux soldats, McIntire et Scott, ont été tués, un a été grièvement blessé et trois autres faits prisonniers. Le nombre de tués, côté allemand, n'est pas vérifiable. Les jours qui ont suivi, les Allemands ont fouillé les maisons, détruit le château du Pr Gosset et la villa Stella-Maris.

« Dernier sursaut »

Le renforcement du Mur de l'Atlantique sera une des conséquences du raid, lequel aura son importance dans les événements qui suivront, notamment dans le déroulement du débarquement allié de juin 1944.



La villa du Pr Gosset, et le radar allemand, cible de l'opération alliée

Ce fait de guerre a eu lieu voici maintenant soixante-dix ans. Alors que les témoins directs se font de plus en plus rares, le terrain, lui, veut faire perdurer la mémoire. « Tous les dix ans, la cérémonie est plus officielle. Saint-Jouin-Bruneval, qui va faire des travaux sur le monument, organise la cérémonie au mois de juin. Il me tenait à cœur de faire néanmoins quelque chose à la date anniversaire, comme chaque année, explique le maire de La Poterie-Cap-d'Antifer, Gérard Paillette. Il s'agit du dernier sursaut, avant que le coup de

Bruneval ne soit évoqué que dans les livres d'histoire ».

Les 25 et 26 février prochains, Antifer se souviendra.

Parachutes et conférence

Visuellement, tout d'abord, avec l'association Pathfinder Parachute Group Europe, qui pratique des sauts commémoratifs, de la Basse-Normandie jusqu'aux Pays-Bas. Ce groupe rassemble une quarantaine de parachutistes, lesquels vont sauter sur la même zone de largage qu'à l'époque, le samedi en début d'après-midi. Trois passages sont

prévus. Pour des raisons de sécurité, des restrictions de circulation automobile sont à prévoir. Vers 17 heures, rendez-vous à la salle polyvalente de La Poterie. Le Victory-Club de Normandy, et le Heuquevillais Nicolas Bucourt — par ailleurs auteur d'un dossier de 11 pages dans le dernier numéro de *Militaria magazine* —, exposeront du matériel militaire. Ce sera le cadre de la conférence que viendra donner Alain Millet. Le spécialiste du raid de Bruneval est l'auteur d'un ouvrage de 352 pages, à paraître fin février aux éditions Heimdal.

Hugh McIntire, 28 ans

Le dimanche, lui, sera plus dédié au recueillement. Une plaque, en façade de la mairie de La Poterie, sera dévoilée en hommage à Hugh McIntire, l'une des deux victimes britanniques du raid. « Ce soldat a été tué lors d'un face-à-face, sur la propriété Gosset. Il était le dernier de sa colonne. Il était âgé de 28 ans, n'avait ni femme, ni enfants. J'ai retrouvé sa famille, des neveux et des nièces, en Écosse. La famille sera présente pour la cérémonie », explique Nicolas Bucourt. Le second soldat, Scott, a été parachuté beaucoup plus loin, et c'est en rejoignant les barges, à Bruneval, qu'il a trouvé la mort. Les deux soldats sont enterrés au cimetière Saint-Marie du Havre. Les drapeaux et la Royal British Legion participeront également à la cérémonie.

Rendez-vous de juin

Saint-Jouin-Bruneval, la commune voisine, s'associe aux événements de La Poterie. Une présentation des commémorations de juin sera également faite. Autour d'un monument restauré, et d'un village planté de coquelicots, l'association André-Haroux, la commune et le Mémorial de Caen ont prévu plusieurs manifestations : exposition à Étretat, conférences, festival du film, randonnées. La commémoration officielle aura lieu le 24 juin. Ont été notamment invités un représentant de la couronne britannique (le prince Charles était déjà venu pour le quarantième anniversaire), le chef d'État français, le président du Parlement européen, l'Allemand Martin Schulz.

■ MARYLISE NANCEL

SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

**Au repas
des anciens combattants**



Le président et les anciens combattants en fête pour 2012

L'association des anciens combattants s'apprête à célébrer le 50^e anniversaire des accords d'Évian (18 mars 1962) qui ont marqué la fin de la guerre d'Algérie. Ce sera fait le 25 mars prochain, dès 11 h 30, devant le monument aux morts, avec un repas à suivre.

Avant cela, jeudi de la semaine dernière, quatre-vingt-quatre personnes étaient invitées au repas couscous et galette du président Michel Crochemore.

Dans l'association, ils sont encore une trentaine d'adhérents anciens combattants.

Vendredi 3 février 2012.

SAINT-JOUIN-BRUNEVAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DES FÊTES

Les membres du comité des fêtes se sont réunis samedi dernier pour l'assemblée générale. Jean-Louis Lemaistre, président, a présenté le rapport moral, satisfait de la réussite des manifestations organisées en 2011. Thierry Martel, trésorier, a présenté le bilan financier lequel a été adopté à l'unanimité. Deux nouveaux Saint-Jouinains, Émilie et Mathieu, ont intégré l'équipe en place. Il fut ensuite procédé au renouvellement du bureau. Alain Lemaistre, vice-président



démissionnaire, est remplacé par Vincent Buquet. Jean-Louis Lemaistre reste président, Thierry Martel : trésorier ; Jocelyne Lemaistre : trésorière adjointe ; Alain Levasseur : secrétaire ; Sophie Morin : secrétaire adjointe.

Au programme 2012 : 24 mars : soirée dansante à thème ; 7 avril : Pâques pour les enfants de la maternelle ; 7 juillet : concours de boules sur la plage ; 26 août : vide-greniers ; 23 septembre : loto ; 6 octobre : soirée à thème ; 8 et 9 décembre : marché de Noël



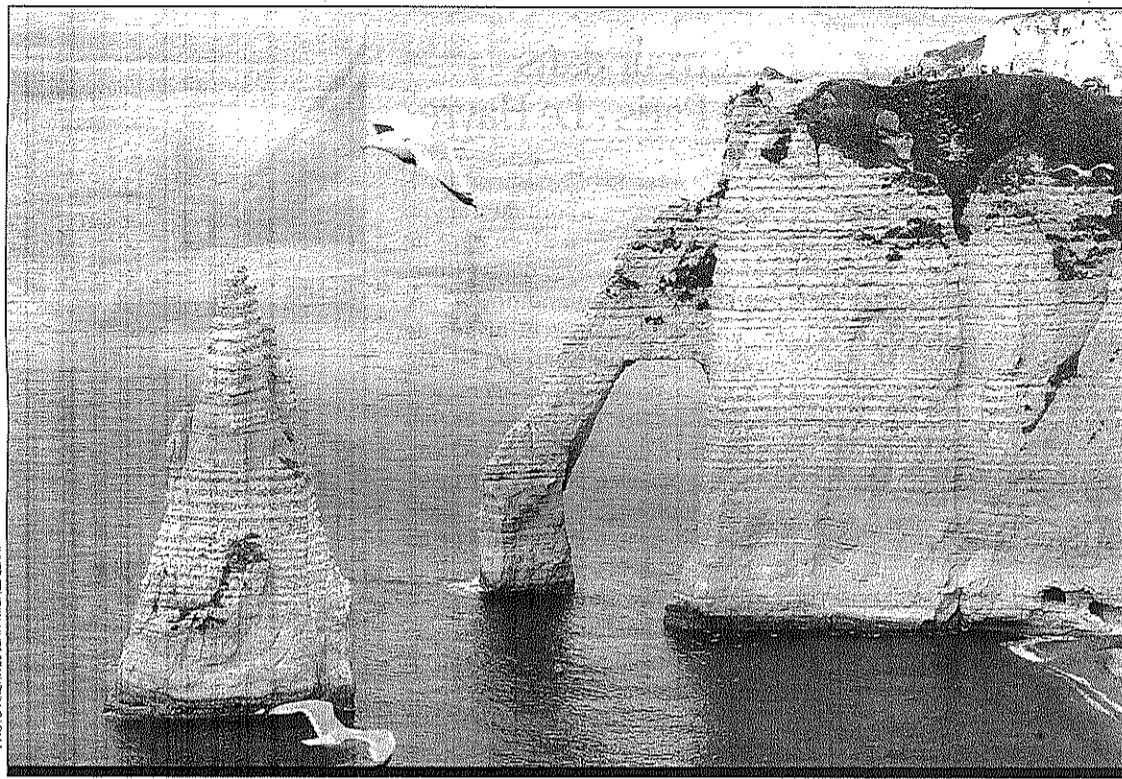
Le long chemin

PATRIMOINE.

Le Département de Seine-Maritime veut l'inscription de la Côte d'Albâtre et de la Vallée de Seine au patrimoine mondial. Quelles sont ses chances réelles d'aboutir ?

Imaginez. L'aiguille d'Étretat ou la Vallée de Seine sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité... Et pourquoi pas les deux en même temps ?

Ce n'est pas un doux rêve mais un projet bien réel porté par le Département de Seine-Maritime, suffisamment concret pour que deux fonctionnaires à temps plein et une chargée de mission travaillent déjà sur ce dossier à l'issue incertaine. Car non seulement la procédure est un vrai parcours du combattant, qui se règle à coup d'actions de lobbying, mais en plus le label Unesco peut paraître difficilement compatible avec certains axes de développement du territoire (lire ci-contre). Première étape du processus, le président du Département Didier Marie réunira un colloque, jeudi prochain à Rouen, pour « sensibi-



L'impressionnisme serait le trait commun universel qui caractérise la Côte d'Albâtre et la Vallée de Seine

liser les acteurs seinomars au projet de candidature ».

L'expérience des autres sera particulièrement instructive, celle du Havre notamment – dont l'architecture Perret est classée depuis 2005 – mais encore celle du Val-de-Loire, rapportée par Yves Dauge. L'ancien député-maire de Chinon (Indre-et-Loire), aujourd'hui conseiller spécial à l'Unesco, a œuvré pour l'inscription au patrimoine mondial, au titre des paysages culturels, d'un site de 280 km de long et d'une superficie de 800 km². La Loire, ses châteaux, 2 000 ans d'histoire, un dossier béton. « J'ai vécu l'af-

faire : on a mis six ans à le monter, à partir d'un parc naturel régional, qui était au cœur du futur projet qu'on allait présenter. Ensuite il a fallu passer à travers un certain nombre d'obstacles, créer un outil de gestion... On ne parlait pas de zéro. » Pour faire les choses dans l'ordre, Yves Dauge préconise en Seine-Maritime une expertise, « assez vite, pour évaluer les chances du site de répondre aux critères d'une inscription au titre des paysages naturels ou culturels ». Ce sera bientôt l'heure de vérité, donc, pour les falaises de la Côte d'Albâtre et le val de Seine.

Les exigences du Comité du patrimoine mondial ne sont pas minces : « Il ne suffit pas qu'un site soit beau, ni de grande valeur mais unique. En supposant que sa « valeur universelle exceptionnelle » soit reconnue, il faut encore que la sauvegarde de ce site soit programinée », précise-t-on au siège de l'Unesco à Paris. A l'image du Val-de-Loire, la Seine-Maritime envisage de s'appuyer sur son Parc naturel régional des Boucles de la Seine. Les falaises aussi, font l'objet de programmes de préservation. Et pour lier les deux, un dénominateur commun a été trouvé : l'impressionnisme.

Une fois le fil conducteur tissé, encore faut-il le vendre. D'abord à son propre pays : « L'Unesco traite avec les Etats parties et pas avec les collectivités locales. Celles-ci se font concurrence pour obtenir des autorités gouvernementales qu'elles présentent tel site ou tel autre. »

La concurrence bas-normande

Or, la Basse-Normandie a une longueur d'avance, qui espère une inscription des plages du Débarquement en 2014, l'année du 70e anniversaire du Jour-J. Simone Veil a déjà apporté son soutien à cette candidature. Dans l'hypothèse où elle aboutirait, la France aura-t-elle cœur de présenter un autre dossier normand en 2015 ou 2016 ? A voir.

En Haute-Normandie, les obstacles pourraient paradoxalement être des avantages. Deux centrales nucléaires sur le littoral et bientôt des éoliennes au large, la Seine appelée à devenir une autoroute fluviale entre Paris et Le Havre... Et alors ? « Il y a toujours une confusion entre la Liste du patrimoine et les Sept Merveilles du monde, vue comme une sorte de concours de beauté. Les critères sont devenus beaucoup plus complexes. C'est pourquoi on classe des ensembles HLM et des paysages industriels », souligne encore l'Unesco. Une raison d'y croire malgré les contraintes apparentes.

SANDRINE GROSJEAN

Didier Marie : « Comme une candidature aux JO »

Didier Marie, président du Département de Seine-Maritime, porteur du projet de candidature.



Quelle est l'urgence d'une telle candidature ?
Didier Marie : « Il s'agit d'une démarche mûrement réfléchie. Nous avons lancé notre projet « Imaginons 2020 » et dans ce cadre-là consulté la population. Parmi l'ensemble des thèmes abordés, il y avait la question de l'attractivité de la Seine-Maritime et de son environnement. Où il est apparu qu'il fallait mieux valoriser notre patrimoine naturel et culturel, la Côte d'Albâtre et la Vallée de la Seine étant perçus comme des éléments d'identité très forts de notre territoire. Cela recouvrait les préoccupations que nous avons exprimées précédemment dans le domaine tou-

ristique en lançant la route des falaises et la destination Seine comme atouts du développement touristique local. »

Une inscription au patrimoine mondial est-elle compatible avec le développement économique ?

« C'est l'un des objets du colloque. Autour d'une table ronde, intitulée « retour d'expérience », interviendront des acteurs qui ont porté des procédures de classement, dont Yves Dauge, qui a été une des chevilles ouvrières du classement du Val-de-Loire. Dans le Val-de-Loire, il y a le fleuve, la campagne, des châteaux, mais aussi des centrales nucléaires et des sites industriels. Le Havre, c'est certes l'architecture Perret, mais c'est aussi le port et, à deux encablures du centre ville inscrit au patrimoine mondial, les citernes des raffineries de pétrole. On est conscients qu'il y a des atouts, et quelques points qui

peuvent les occulter. A partir de ces retours d'expérience puis d'études comparatives qui vont être réalisées avec d'autres sites, on déterminera quel périmètre a le plus de chances d'être classé. La démarche associera naturellement les partenaires, dont l'Etat et l'Unesco, pour voir s'il faut classer la côte d'Albâtre du Tréport jusqu'au Havre, ou bien des chapelets. Même chose pour la Vallée de la Seine. »

Pourquoi présenter deux sites ?

« Nous avons la conviction que ce qui structure ce territoire, c'est à la fois la Seine et son littoral. L'un comme l'autre présentent des atouts naturels, paysagers, culturels remarquables. L'un comme l'autre à nos yeux, méritent ce classement. »

Quels atouts pourraient selon vous être déterminants ?

« Dans le val de Seine, il y a des espèces calcicoles extraordinaires, il y a l'estuaire, des sites Na-

tura 2000, des espaces naturels sensibles, des abbayes... Les écrivains, de Corneille à Victor Hugo en passant par Maupassant et Flaubert, ont écrit sur la Seine. Les peintres l'ont immortalisée, l'eau étant d'ailleurs le thème du prochain festival Normandie impressionniste (en 2013, NDLR). Il en va de même sur la Côte d'Albâtre. Ce sont les plus hautes falaises d'Europe ! Sur le plan culturel, le littoral est associé à la littérature et à la peinture. Cependant, nous sommes sur un territoire industriel donc il faut mesurer ce qui peut être reconnu par l'Unesco comme relevant d'un classement mondial. »

Quelle échéance vous êtes-vous fixée ?

« Un tel projet se construit au minimum sur trois ans. Il y a la phase de constitution du dossier, la phase d'acceptation par l'Etat, puis de présentation par l'Etat à l'Unesco. Evidemment, il n'y a

pas 50 dossiers présentés à l'Unesco et nous ne sommes pas les seuls à y réfléchir. Il y a une compétition entre territoires, il faut le dire. »

Vous sentez-vous en compétition avec la Basse-Normandie ?

« Non. Nous ne serons pas sur le même calendrier, ni sur le même registre. Nous concourons soit dans la catégorie naturelle, soit dans la catégorie mixte ; eux vont focaliser sur la partie historique du Débarquement. Je leur souhaite de gagner, mais bon, ce n'est pas fait. De toute façon c'est un peu comme une candidature aux Jeux olympiques ou pour être Capitale européenne de la culture. Le résultat est important, mais la démarche l'est encore plus. Si on est classé, c'est bien ; si on n'obtenait pas satisfaction, l'essentiel reste de porter un projet collectivement et d'être convaincu de sa qualité. »

PROPOS RECUEILLIS PAR S.G.

vers le label Unesco

Sur la Côte d'Albâtre, compatible avec les éoliennes ?

Si la Côte d'Albâtre va du Havre au Tréport, soit l'ensemble du littoral seino-marin, la partie dite des hautes falaises démarre vraiment au cap d'Antifer avec ces lignes crayeuses uniques au monde dont les joyaux sont Etretat, Veules-les-Roses, les Petites et Grandes Dalles, Varengeville... A ce jour, l'Unesco n'a jamais classé un littoral français s'étendant sur une centaine de kilomètres, le seul cas étant le golfe de Porto en Corse classé en 1983 et dans une moindre mesure la baie du Mont-Saint-Michel en 1979.

Bref, cette candidature est assez inédite, même si le Calvados prépare en ce moment même le classement de ses plages du Débarquement et le Pas-de-Calais ses caps Gris-Nez et Blanc-Nez. Patrick Boulier, maire de Varengeville et président de l'agglomération Dieppe Maritime, est l'instigateur de ce classement. « La Côte d'Albâtre est un territoire exceptionnel avec des sites naturels incomparables, mais aussi doté d'une histoire culturelle forte, notamment en s'imposant comme l'un des lieux forts de l'impressionnisme. Ce défi de l'Unesco a donc pour objectif de préserver ce patrimoine, de le partager avec le

monde et de le transmettre aux futures générations. »

Sur le périmètre à classer, le maire de Varengeville se veut prudent et veut laisser le débat s'installer... Car la difficulté d'une telle candidature est de rassembler des élus du littoral qui, à ce jour, ne se connaissent guère et qui ont parfois des intérêts divergents.

« Un moyen de fédérer »

Franck Cottard, le maire d'Etretat, reconnaît bien volontiers, avoir peu de relations avec ces collègues de la côte. « L'Unesco est sans doute le meilleur moyen de nous fédérer », relativise celui qui voit son site devenir la vitrine de la candidature si l'on en croit le logo choisi pour le colloque du 9 février prochain.

De plus, Etretat pourrait prochainement être classé par l'Etat, Grand Site de France, une étape inscrite dans le cadre d'une future inscription au patrimoine mondial de l'humanité.

Mais si la Côte d'Albâtre a longtemps été préservée par sa situation peu accueillante pour les activités industrielles (excepté le terminal pétrolier d'Antifer, les



La Côte d'Albâtre, par la qualité de ses paysages uniques et préservés, possède de nombreux atouts

centrales nucléaires de Paluel et de Penly), l'émergence de l'éolien terrestre et les futures plateformes offshore du Tréport et de Fécamp peuvent-ils handicaper le classement à l'Unesco ?

L'association Défense de la Côte d'Albâtre (DCA) qui lutte ardemment contre l'implantation d'éoliennes sur les falaises, dénonce les contradictions des élus. « Le mitage du littoral avec les éoliennes est un non-sens avec une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco », martèle Jean-Luc Thonnat, l'un des responsables

de DCA. « Il faut préserver cette côte de cette pollution visuelle qui la dénature par rapport aux valeurs portées par une inscription au patrimoine mondial de l'humanité. »

Le maire de Fécamp, Patrick Jeanne qui s'acharne depuis des années à imposer une plateforme d'éoliennes au large de ses côtes, craint à demi-mots que la candidature à l'Unesco donne des arguments aux adversaires de son projet offshore. Car s'il dit soutenir la candidature à l'Unesco et s'inscrire dans la dynamique dé-

partementale, il glisse « qu'en ces temps de crise, la préoccupation des gens n'est pas l'Unesco, mais la création d'emplois. » En clair, priorité aux éoliennes en mer, pourvoyeuse d'une énergie propre et de richesse locale.

De son côté, le maire d'Etretat qui soutient la plateforme des éoliennes, visible de ces célèbres falaises, confirme ce qu'il disait dans nos colonnes, au printemps dernier. « Si je dois choisir entre les deux, je prends l'Unesco... »

PHILIPPE LENOIR

La crainte d'une mise sous cloche de la Seine

Peut-on vraiment concilier l'inconciliable ? Des boucles, et le corridor économique du futur Grand Paris...

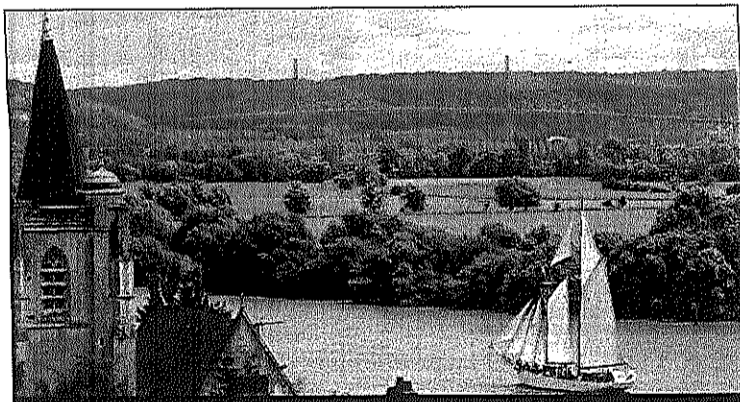
« Quand j'ai reçu l'invitation au colloque du conseil général, j'ai cru qu'il y avait mal donné ! », avoue Philippe Deiss. Le directeur du Grand Port maritime de Rouen participera bien, jeudi prochain, aux rencontres organisées par le Département de la Seine-Maritime autour du projet de candidature à l'Unesco. Mais il a déjà fait savoir sa position au président Didier Marie. Elle est sans équivoque : « Bien sûr un tel classement concourt à la valorisation de l'image du territoire, de l'estuaire, et aurait un impact économique fort en matière de tourisme. Même pour les activités portuaires, un tel écran peut être valorisant. Maintenant, si tout n'est pas bien préparé, on s'achemine vers une mise sous cocon complète de l'axe Seine et à ce titre-là, grand danger ! Il est certain que dans les cinq, dix, cinquante années à venir, il y aura de nouvelles infrastructures, au moins pour le développement de l'activité portuaire. Je ne sais pas comment être favorable à ce clas-

sement dans la perspective d'un schéma où l'activité portuaire serait condamnée. Ce n'est pas négociable », tranche-t-il déjà.

Une pierre dans le jardin de Jean-Pierre Girod, le président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande. « On n'est pas là pour mettre sous cloche, mais pour valoriser l'existant, nuance l'ancien vice-président Vert de la Région Haute-Normandie (1997-2000), qui voit dans une inscription au patrimoine mondial « une opportunité » plutôt qu'un frein au développement économique.

Une affaire de compromis ?

« La complexité du dossier, reconnaît-il, c'est de marier les différentes approches. On est habitués, au Parc... » Le Parc naturel régional, qui vient d'adopter sa charte de développement durable pour la période 2013-2025, est d'ailleurs l'atout maître du dossier pour l'Unesco. « Cette charte est totalement compatible avec une inscription », affirme Jean-Pierre Girod, par ailleurs membre de l'associa-



Les autorités portuaires de Rouen redoutent que le classement de la vallée ne compromette le développement économique de l'axe Seine

tion Seine en Normandie, qui porte la candidature de la Vallée de Seine.

Que le projet de Grand Paris dessine l'axe Seine comme une autoroute fluviale ne serait pas un problème : « Au contraire, le projet prévoit le maintien des milieux remarquables, dans un contexte d'évolution vers plus d'industries. On peut être en phase, si on est bien dans cette approche-là. Antoine Grumbach (l'architecte du projet Seine métropole, NDLR) a connaissance de notre charte, de l'évolution du territoire et des orientations prévues en termes d'aménagement. »

Le patron du Port de Rouen lui opposera jeudi les exemples l'ayant conduit à émettre un avis défavorable. En 2009, la vallée de l'Elbe à Dresde, en Allemagne, a été rayée de la Liste du patrimoine mondial après la construction d'un pont à quatre voies au cœur du paysage culturel. Bordeaux, classée en 2007, a échappé de justesse à la même punition. Le maire Alain Juppé a dû peser de tout son poids pour conserver le label Unesco, en dépit de la construction sur la Garonne du pont levant Bacalan-Bastide.

S. G.

EN SAVOIR PLUS

■ **LES INSCRITS.** 936 biens figurent sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco dans 153 pays, dont 725 au titre des sites culturels, 183 au titre des sites naturels et 28 mixtes. 188 Etats parties ont ratifié la Convention du patrimoine mondial.

■ **LES NORMANDS.** Quatre sites de la région figurent sur la liste : le Mont-Saint-Michel, la Tapisserie de Bayeux, le centre Perret au Havre, Tatiou-Saint-Vaast-la-Hougue.

■ **LES CRITÈRES.** Les sites inscrits doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. Par exemple : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; être associé à des événements ou des œuvres artistiques ayant une signification universelle exceptionnelle. <http://whc.unesco.org>

■ **LE COLLOQUE.** Le Département de Seine-Maritime organise le jeudi 9 février une rencontre intitulée « La Seine-Maritime en route vers l'Unesco », en présence notamment d'Alain Le Vern, président de la Région Haute-Normandie. Au programme, tables rondes et retours d'expérience.